

LA BAIGNADE : JAMAIS SANS ADULTE !

A tout âge, la baignade peut être une activité profitable, tant sur le plan physique que psychologique. Elle doit être encouragée auprès des enfants pour autant qu'elle se pratique dans un environnement adéquat et en toute sécurité, avec une présence permanente d'un adulte.

LES RISQUES POUR LA SANTÉ, LIÉS À LA BAIGNADE

1. Le risque de noyade

Le risque le plus important de la baignade est la noyade. Elle se produit le plus souvent dans les plans d'eaux naturels et les piscines privées.

Pour la population d'enfants de 1 à 4 ans, les taux de décès sont de 1,84/100.000 pour les garçons et 1,18/100.000 pour les filles¹.

En Belgique^{2,3}, en 2008, 4 enfants de moins de 5 ans sont décédés par noyade, 3 en 2009.

2. Le risque infectieux

En milieu naturel, la contamination de l'eau est attribuable à diverses sources (eaux usées, animaux, matières fécales,...).

En piscine ou en bassin artificiel, la contamination vient surtout des baigneurs, d'une mauvaise hygiène ou d'un accident fécal.

Les agents infectieux peuvent être des parasites, des bactéries ou des virus.

Ils peuvent causer des gastroentérites (salmonella, shigella, campylobacter, giardia, cryptosporidium, norovirus...), des infections de la peau, des oreilles, des yeux, ... ou des atteintes hépatiques (hépatite A).

La transmission peut se faire par ingestion de l'eau ou contact de la peau et des muqueuses avec cette eau.

3. Les risques chimiques

Les désinfectants, mal utilisés, peuvent causer des irritations des voies respiratoires, des yeux, du nez, de la peau, ...

1 <http://www.childsafetyeurope.org/reportcards/info/belgium-country-profile.pdf>

2 http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FR%20-%20Tableau%202.3_T_2008_tcm326-138404.pdf

3 http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FR%20-%20Tableau%202.3_T_pdf_tcm326-210638.pdf

RECOMMANDATIONS POUR LA SÉCURITÉ

Limiter, en milieu d'accueil, la hauteur de l'eau à quelques centimètres et assurer une présence adulte permanente.

RECOMMANDATIONS POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

En petit bassin dans les milieux d'accueil, sans système de recirculation de l'eau, ce qui est le cas des petites pataugeoires, les mesures suivantes sont indispensables : le bassin doit être vidé au moins chaque jour et l'eau renouvelée.

La baignade ne sera pas autorisée pour les enfants qui présentent une diarrhée, une maladie transmissible, une plaie ou un déficit immunitaire important.

Procédure à suivre :

- vider le bassin
- enlever toute matière organique
- nettoyer avec une eau légèrement savonneuse
- désinfecter avec une solution chlorée à 50 mg/l (1 cuiller à café d'eau de Javel 5 % dans 5 l d'eau)
- sécher avec un linge propre
- attendre 30 min avant de remplir à nouveau le bassin d'eau potable

Attention

En cas de souillure de l'eau par des matières fécales ou vomissements, procéder à l'évacuation de l'eau et désinfecter avec 50 ml de Javel dans 5 l d'eau.

Précautions :

- prévoir une couche « spéciale piscine » pour les enfants qui ne sont pas encore propres
- éviter que les enfants boivent l'eau
- en cas d'accident fécal ou vomissement, arrêter immédiatement la baignade pour tous les enfants

Voir article « Piscine, bassin, pataugeoire... quelques repères utiles » p.19

Dr Liliane GILBERT
Présidente du collège des Conseillers pédiatres ONE (Bruxelles)

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Proposition pour un plan d'action belge pour la sécurité des enfants (2007-2017)- CRIOC⁴
- ONE BDMS : Rapport 2010 (Données statistiques 2008-2009-2010)
- Prévention et contrôle des infections dans les services de garde à l'enfance. Québec/Canada⁵

4 <http://www.oivo-crioc.org/files/fr/3070Plandactionpourlasecedesenfantsdef.pdf>

5 <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-284-01.pdf>